Ordre de méthode

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'alimentation **Service des actions sanitaires en production primaire** **Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux** **Bureau de la santé des végétaux** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Note de service** **DGAL/SDQSPV/2018-340** **25/04/2018**

Date de mise en application : 01/07/2018
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
DGAL/SDQPV/2014-1015 du 18/12/2014 : Publication de la nouvelle méthode de détection de Gibberella circinata Niremberg & O'Donnell (anamorphe Fusarium circinatum Niremberg & O'Donnell), champignon pathogène sur Pins spp. et Pseudostuga menzieisii responsable de chancre résineux sur arbres adultes et pourritures racinaires ou de mortalité chez les jeunes semis.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Méthode officielle d'analyse ANSES/LSV/MA052 relative à la détection de Fusarium circinatum sur tissu végétatif par isolement mycologique et caractérisation morphologique.

Destinataires d'exécution
DRAAF- SRAL DAAF - SALIM ANSES-LABORATOIRE DE LA SANTE DES VEGETAUX (LSV) LABORATOIRES AGREES

Résumé : Officialisation de la méthode d'analyse MA052 relative à la détection de Fusarium circinatum sur tissu végétatif par isolement mycologique et caractérisation morphologique.

Cette instruction abroge les parties Av2a et Cv1a de la MOA003 (NS DGAL/SDQPV/2014-1015)

Textes de référence :Articles R 202-2 à R 202-21 du code rural et de la pêche maritime
Arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux

Fusarium circinatum Nirenberg & O'Donnell (ex *Gibberella circinata* Niremberg & O'Donnell ; Syn *F. subglutinans* [Wollenweb and Reinking] Nelson, Toussoun and Marasas f. sp. *pini*) est un important agent pathogène des *Pinus* spp. et de *Pseudotsuga menziesii* qui cause des chancres résineux sur arbres adultes et pourritures racinaires ou mortalité chez les jeunes semis. Conformément à la décision communautaire 2007/433/CE du 18 juin 2007, ce champignon fait l'objet de mesures d'urgence.

La présente note a pour objet l'officialisation de la méthode de détection de *Fusarium circinatum* sur tissu végétatif par isolement mycologique et caractérisation morphologique, ANSES/LSV/MA052 version 1 en remplacement des parties A et C de la méthode MOA003.

Cette méthode doit être mise en œuvre :

- par les laboratoires agréés pour les analyses officielles,
- par le laboratoire national de référence, Anses Laboratoire de la Santé des Végétaux, unité de mycologie, à Malzéville.

Toute nouvelle version avec modification mineure de la méthode MA052 est d'application immédiate (au 1er du 3ème mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée) et toute nouvelle version avec modification majeure de la méthode devra être mise en œuvre au plus tard le 1er du 15ème mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée par l'Anses.

La méthode MA052 version 1 est applicable dès la publication de cette note de service et de façon obligatoire à compter du 01/07/2018. La méthode est disponible sur le site internet de l'Anses (https://www.anses.fr/fr/content/méthodes-d'analyse-des-laboratoires-nationaux-de-référence-de-l'anses).

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT